



# Recherche en un coup d'œil

## Revue de la littérature sur la surpopulation carcérale et la double occupation des cellules

**MOTS CLÉS :** *Surpopulation, double occupation des cellules, stratégies de logement*

### Ce que cela signifie

La littérature indique que le lien entre l'inconduite en établissement et la surpopulation est faible, mais les études montrent qu'il existe des stratégies pour atténuer les effets de cette dernière. Le maintien des ratios employés/détenus et la disponibilité des programmes sont des exemples de stratégies d'atténuation. La double occupation des cellules est une pratique permettant de gérer la surpopulation, mais elle doit faire intervenir des méthodes de sélection adéquates pour le partage des cellules.

### Pourquoi nous avons mené cette étude

Plusieurs pays, dont le Canada, sont confrontés aux pressions exercées par l'augmentation des populations carcérales. Entre mars 2010 et mars 2012, la population de délinquants sous responsabilité fédérale au Canada s'est accrue d'environ 900 détenus, ce qui représente une hausse de 6,3 %. On a avancé que cette augmentation pourrait nuire à la sécurité des délinquants et du personnel. Il est donc important de définir les effets, le cas échéant, de la surpopulation carcérale, ainsi que les stratégies d'atténuation qui peuvent être mises en place.

### Ce que nous avons fait

Une revue de la littérature a été effectuée en vue de définir les effets de la surpopulation sur les délinquants et le personnel, ainsi que les problèmes auxquels le Service correctionnel du Canada (SCC) devra peut-être s'attaquer. En outre, un examen des stratégies actuellement déployées par le SCC pour atténuer les effets potentiellement négatifs et des méthodes utilisées par les autorités correctionnelles d'autres pays a été mené.

Une stratégie utilisée dans tous les pays visés par l'étude, la double occupation des cellules, a fait l'objet d'un examen plus approfondi. Les procédures de jumelage des délinquants qui doivent partager une cellule ont été analysées, puisqu'elles devraient favoriser l'utilisation fructueuse de la double occupation des cellules.

### Ce que nous avons constaté

La plupart des études portent essentiellement sur le lien entre la surpopulation et l'inconduite en établissement. Bien que les résultats varient en fonction des différentes méthodologies, les résultats agrégés des études indiquent en général que la surpopulation a un effet modeste sur

l'inconduite en établissement. Par ailleurs, selon certaines études, la surpopulation joue sur le niveau de stress des délinquants et réduit la disponibilité des programmes. Il est donc important de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour atténuer les répercussions négatives pouvant découler de la surpopulation carcérale.

Le SCC a plusieurs stratégies en commun avec les organisations correctionnelles d'autres pays. La double occupation des cellules est au nombre des stratégies couramment utilisées. En conséquence, l'impact de la double occupation des cellules sur les délinquants a également été examiné. Les études sur ce sujet sont peu nombreuses, mais elles font état de taux plus élevés de plaintes pour maladies et d'infractions non agressives. Les études démontrent également que la double occupation des cellules peut être mise en œuvre sans augmenter le risque pour les délinquants ou le personnel, si des procédures adéquates sont en place. L'évaluation des délinquants en vue de la double occupation des cellules est une technique prometteuse. Elle utilise essentiellement des lignes directrices structurées pour cerner les vulnérabilités et les facteurs de risque, entre autres, afin de déterminer l'admissibilité et le potentiel de réussite de la double occupation.

### Pour de plus amples renseignements

Paquin-Marseille, L., Grant, B.A., et Michel, S. (2012). *Revue de la littérature sur la surpopulation carcérale et la double occupation des cellules* (Rapport de recherche, R-266). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante : [recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca).

**Préparé par :** Steven Michel

### Pour nous joindre

Direction de la recherche  
613-995-3975  
[recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca)

